

Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAU : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — A Paris: chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8

ROUBAIX le 6 JUIN 1889

L'AMBASSADE FRANÇAISE PRÈS DU VATICAN

Il y a, parmi les soi-disant progressistes, des gens dont le chronomètre politique marque constamment une heure écolée. M. Anatole de la Forge est de ceux-là.

Du temps où l'exploitation des passions anti-cléricales procurait quelques bénéfices à ceux qui y présidaient, M. Anatole de la Forge avait promis de voter toutes les mesures gênantes pour notre culte national.

Le député de la Seine s'est souvenu, mardi, de sa promesse qui n'a, hélas ! plus rien d'alléchant, en présence du mouvement d'opinion très différent auquel obéit actuellement le suffrage universel.

Il a parlé comme il aurait parlé y a dix ans ; il a demandé mollement, comme un homme à court de convictions et féru d'entêtement, la suppression de l'ambassade française près du Vatican.

Nous devons dire tout de suite que sa proposition n'a obtenu aucun succès.

On a haussé les épaules, et Mgr Freppel, qui est venu ensuite combattre, à la tribune, les arguments démodés du député radical, a eu aisément le beau rôle ; la Chambre a ri aux dépens du laïque et pour le compte de l'Évêque.

Et c'est véritablement un spectacle fort instructif que ce revirement d'opinion qui influe sur les décisions d'une Chambre au bout de son mandat.

Il y a deux ou trois ans seulement, la discussion de la suppression de l'ambassade vaticane présentait un certain intérêt ; il y avait des tenants résolus de cette absurde invention.

Aujourd'hui, on écoute à peine l'orateur qui ose se mettre en contradiction formelle avec le sentiment général.

Un jeune député de la Seine — la Seine seule invente des députés aussi en arrière de leur temps — est venu joindre ses efforts à ceux de M. la Forge.

Mais le jeune député avait des vues très différentes de celles du vieux, et peu s'en est fallu qu'une brouille intervint entre les deux champions d'une idée vieillotte.

M. Pichon n'est pas systématiquement hostile à l'ambassade française auprès du Vatican ; il lui reproche, simplement, de ne servir que les intérêts de l'Église.

S'appuyant sur cette donnée assez difficilement soutenable, plusieurs feuilles de nuance gouvernementale demandent ce matin qu'on envoie au palais Farnèse un homme dévoué aux institutions républicaines.

Le Parti national va même jusqu'à insinuer que cette solution ne déplairait point au Saint-Siège.

Sa sainteté s'est exprimée déjà assez nettement sur le peu de cas que devait faire de l'esprit de parti la religion catholique ; aussi bien sommes-nous persuadés que l'allusion du Parti National, — toute dénuée de fondement qu'elle apparaisse lorsqu'elle prête au Saint-Père une préférence, — demeure vraisemblable si on se borne à y voir un hommage rendu à l'esprit de neutralité absolue en matière de politique intérieure des États, qui n'a cessé d'inspirer la cour de Rome.

Que ce soit M. Lefèvre de Belhaine ou un autre qui représente la France auprès du Vatican, il n'importe. Que l'ambassadeur actuel tâche à adjoindre à sa mission

officielle des vues spéciales destinées à assurer le triomphe de ses préférences politiques, nous n'en avons cure. Nous estimons seulement que l'ambassade française près le Vatican doit être maintenue, qu'elle doit surtout et avant tout s'occuper des intérêts des catholiques et nullement des desiderata des partis.

Pour la première fois, peut-être, nous nous trouvons d'accord sur un point avec la Chambre.

DEUX DISCOURS

Paris, 5 juin. — Ce soir, à la salle Wagram, une importante réunion de la société de défense de la liberté religieuse, sous la présidence de M. d'Herbelot.

M. Chesnelong, sénateur, a prononcé un grand discours, dans lequel il a salué 1789 pour les belles choses qu'il avait promises, mais en déplorant qu'un contrat malhonnête ait fait venir de sa route le premier mouvement révolutionnaire.

M. Chesnelong a posé comme principe qu'il ne reconnaissait de souveraineté que celle de Dieu. Parlant du suffrage universel, il a dit qu'il ne veut pas le détruire, mais qu'il veut le transformer.

Tel qu'il est aujourd'hui, le suffrage universel est, selon lui, un pouvoir inouï, qui est notre maître.

« Je connais, dit-il, un pouvoir plus élevé, plus libre, plus maître de lui-même, c'est Dieu, et je ne vous en parle que lui. »

L'éminent orateur a dit ensuite ce que devaient être les cahiers des revendications de 1889.

« Il faut revenir aux principes de stabilité traditionnelle. Evitons de recourir aux expédients, qui n'ont rien de plus que le contrefaçon. »

« Comme organisation intérieure, il faudrait revenir à la Constitution des anciennes provinces. »

Enfin, M. Chesnelong a réclame, en le déclarant inévitable, un retour définitif à l'alliance de l'Église et de la France.

Après ce discours, qui a soulevé d'unanimes applaudissements, M. d'Herbelot a prononcé une courte allocution, dans laquelle il a engagé tous les catholiques à accomplir résolument, aux élections de 1889, tous leurs devoirs, afin de reconquérir la liberté religieuse.

Paris, 5 juin. — Ce soir a eu lieu le banquet de l'association de la jeunesse catholique, auquel assistaient Mgr d'Huist, M. de Montene, président de l'association des étudiants suisses, M. de Broglie, etc.

M. A. de Mun qui présidait, a dans un éloquent discours, félicité l'Association de son organisation. Il a félicité aussi d'avoir pris la tâche de rétablir dans l'Europe l'hygiène intellectuelle et au paganisme, une politique résolument chrétienne.

Restez de fidèles catholiques, a-t-il dit, et vous pourrez révolutionner le monde avec l'aide de Dieu, et ramener les idées aux véritables bases d'une politique sociale et internationale, fondée sur la justice, la liberté et le respect de tous les droits. (Applaudissements répétés.)

A LA CHAMBRE

La Commission de l'armée Paris, 5 juin. — La Commission de l'armée de la Chambre s'est occupée des modifications apportées au projet de loi militaire par le Sénat, modifications que l'on sait.

Ainsi que nous l'avons fait prévoir, MM. Jammes, Luchaire et M. Méline ont fait présenter au sein de la Commission l'idée d'une motion que le président fera à la tribune de la Chambre tendant à la nomination d'une Commission de sénateurs et de députés qui élaborerait un texte transactionnel qui serait ensuite soumis à l'approbation des Chambres.

Cette Commission mixte serait constituée aux termes de l'article 144 du règlement de la Chambre qui en prescrit la formation sur demande d'un député, lorsque le Sénat a modifié un projet de loi adopté par la Chambre.

La délégation de la Chambre peut être, soit la Commission elle-même, soit un autre organe. La Commission entendra les ministres de la guerre, des finances et de l'intérieur vendredi, et, dans ce cas, M. Mézières, président de la Commission de l'armée, pourra déposer samedi, sur le bureau de la Chambre, sa motion tendant à la nomination de la Commission mixte.

Cette nomination pourra, pense-t-on, avoir lieu avant la fin de la semaine prochaine.

On croit généralement qu'elle se composera de membres des Commissions de l'armée de la Chambre et du Sénat ; elle comprendrait 40 membres.

Ce n'est pas la première fois qu'une Commission de cette nature aura été instituée ; le texte de la loi sur le service des états-majors avait été élaboré par une Commission de sénateurs et de députés.

La Commission d'amnistie Paris, 5 juin. — M. Camille Pelletan a communiqué aujourd'hui à la commission d'amnistie les conclusions provisoires du rapport qu'il a été chargé d'établir.

Aux termes de ce rapport, l'amnistie serait accordée : 1° Aux individus condamnés pour faits de grèves ou faits connexes, tels que ceux qui ont précédé, accompagné ou suivi les grèves de Decazeville, Montcau-les-Mines, etc. ;

2° Aux citoyens condamnés pour faits électoraux ;

3° Aux citoyens condamnés pour délits de presse, de parole, de réunion, excepté toutefois les délits de diffamation, et en réservant ceux d'outrages aux bonnes mœurs.

Les délits particulièrement graves seraient exclus du bénéfice de l'amnistie.

La Commission a de plus réservé le cas de Cyvoct, qu'elle voudrait faire comprendre dans la catégorie des délits de presse.

Les insoumis et déserteurs bénéficieraient de la grâce amnistie, selon la combinaison proposée par M. de Freycinet.

On croit, en outre, qu'un accord interviendra entre la Commission et le ministre des finances, en ce qui concerne les débits fiscaux.

Quant au projet ministériel, on croit qu'il n'accorderait l'amnistie qu'aux individus condamnés pour délits électoraux et faits de grèves ; encore les faits relatifs aux grèves de Montcau-les-Mines, seraient-ils seuls compris dans cette dernière catégorie.

Avant de statuer définitivement sur les conclusions du rapport de M. Camille Pelletan, la Commission entendra le ministre de la justice.

LA MORT DE M. RICHAUD

Nous avons dit que M. Richaud, ex-gouverneur général de l'Indo-Chine, est mort d'une attaque de choléra, le 31 mai, pendant la traversée de Singapour à Colombo.

Le corps a été jeté à la mer.

Paris, 5 juin. — Les dernières nouvelles de M. Richaud reçues avant le départ de Saigon ne parlent nullement de sa maladie.

M. Richaud, qui était né aux Martiques (Bouches-du-Rhône), en 1835, appartenait au corps de l'inspection coloniale.

Tout à tour chef de cabinet de M. Rouvier, alors ministre du commerce, gouverneur de la Réunion, gouverneur des établissements français dans l'Inde M. Richaud avait été nommé, en dernier lieu, gouverneur général de l'Indo-Chine.

Remplacé dans ce poste par M. Piquet, il allait rentrer en France, et, dit-on, être appelé à une trésorerie générale.

Selon toute probabilité, le paquebot des Messageries maritimes, Calédonien, sur lequel avait pris passage M. Richaud sera mis en quarantaine à Marseille.

A L'EXPOSITION

L'ascenseur de la tour Eiffel Paris, 5 juin. — Les ascenseurs de la tour Eiffel fonctionnent depuis hier jusqu'à la seconde plateforme, et les visiteurs deviennent de plus en plus nombreux.

Le jeudi ou vendredi, M. Eiffel autorisera la montée jusqu'à la troisième et dernière plate-forme ; l'ascenseur Edoux sera prêt définitivement.

Le canon Bange

L'affût du canon de Bange, le canon de 11 m. 50 qui va figurer à l'exposition des anciens établissements Gail, est arrivé la nuit dernière de Calais. Le camion qui le portait était traîné par quatre chevaux sur trois files.

Les âniers égyptiens

Paris, 5 juin. — Les âniers égyptiens de la rue du Caire qui avaient déjà fait parler d'eux ont occasionné hier une véritable bagarre dans une rue mal famée avoisinant le Champ de Mars.

Après s'être pris de querelle avec une bande de rieurs et les avoir rossés d'importance, les âniers sont tombés à bras raccourcis sur les spectateurs inoffensifs que le bruit avait attirés et en ont sérieusement maltraité quelques-uns.

LE LANOMÈTRE OU DENSVOLUMÈTRE

M. Paul Pierrard, le courtier en laines bien connu, de Londres, a inventé un appareil dont nous croyons intéressant de reproduire la description :

Usage du Lanomètre. — Le Lanomètre est un appareil qui sert à trouver les rendements des laines brutes et des autres matières textiles ; il permet de comparer les différents éléments constituant les laines et textiles bruts soumis à l'épreuve, afin d'en déduire les rendements après le dégraissage ou décreusage.

Comme l'indique son nom scientifique, le Densivolumètre est destiné à établir les densités, les poids spécifiques et les volumes des laines, des soies, ainsi que des autres matières filamenteuses et spongieuses. Sur les indications relevées, on obtient d'après les jalons ou types, des données précises pour comparer les différents éléments constituant les laines et textiles bruts soumis à l'épreuve, afin d'en déduire les rendements après le dégraissage ou décreusage.

Avantages. — Cette invention fournit un contrôle précis des rendements de rendement des laines dans les cas douteux. A chaque nouvelle saison, les laines se présentent sous des aspects changeants d'après les influences climatiques, plus ou moins favorables et les croisements. Dans ce cas, il est difficile de se fier à l'œil pour constater les laines donnant des déceptions coûteuses, ou porter ses préférences sur les genres promettant des résultats satisfaisants.

Il est donc de la plus haute importance de bien estimer et de contrôler les rendements des laines textiles, puisque c'est la matière épurée qui constitue la valeur réelle, et non le prix nominal. Les autres moyens de contrôle sont compliqués, coûteux et lents.

Sur les grands marchés aux laines coloniales et exotiques, comme dans les pays producteurs lointains et dépourvus de moyens sûrs d'essais, cet appareil guiderait l'acheteur à rebuter les laines rendant mal et à choisir les plus avantageuses.

Observations pratiques. — Au début de la campagne actuelle, on a pu constater au Lanomètre les mauvais rendements des laines de certaines régions de l'Australie et de la Plata, ainsi que l'amélioration au lavage des suints du Cap de Bonne Espérance.

Just à présent, ces surprises faisaient simplement dire aux acheteurs : la laine rend bien, ou les rendements sont trompeurs et mauvais. On semblait croire à l'impossibilité de se rendre compte de ces différences, souvent insaisissables à l'œil exercé de la masse des producteurs et souvent préjudiciables aux manufacturiers. C'est seulement plusieurs semaines après avoir fait approvisionnement importants que les acheteurs apprennent par les rendements en fabrique, si leurs estimations étaient correctes ou non.

Opérations. — Quelques minutes suffisent pour obtenir des indications sérieuses avec le Lanomètre sur quelques poignées de laine représentant fidèlement la partie. En effet, avec le Densivolumètre, on simule, en le précisant, le travail de l'estimeur ; ce dernier examine les qualités de la laine sur une quantité ou volume quelconque pesant dans ses mains, afin de fixer la pesanteur relative comparée à un type dont il connaît le rendement.

D'après cette impression, le rendement est estimé par plus ou moins en tenant compte aussi du volume, de la pression et des poids variables des balles à évaluer ; sans contredit, tout cela est bien vague et explicite, pour le même genre de laine, les différences de rendement sont des constatations expérimentales. Avec une longue pratique et des observations incessantes sur certains genres spéciaux, les praticiens arrivent à une exactitude relative d'ensemble, mais il reste toujours une incertitude sur le résultat final des genres douteux. Le Lanomètre comblera une lacune en aidant les acheteurs à surmonter les nombreuses difficultés de leur travail de précision sur une matière dont l'état hygrométrique varie sans cesse.

Avec le Lanomètre, on opère de préférence sur une quantité fixe de 500 grammes, soumise à une pression toujours égale dans l'eau, après dégraissage de l'air par des moyens pneumatiques et autres. Le déplacement de volume est facilement mesuré dans le corps de pompe rodé et gradué, ainsi que par la colonne d'eau ascendante dans l'éprouvette subdivisée en centilitres et fractions. Cet effet hydrostatique tout nouveau facilite la lecture des subdivisions, si difficile à cause du ménisque dans un cylindre d'assez grand diamètre, et les bulles flottantes qui se dégagent de la laine immergée.

De cette façon, tous les moyens et les bases de comparaison sont identiques, et les déductions acquièrent une précision assez grande pour l'évaluation pratique des rendements des laines.

Constatations lanométriques. — De nombreuses expériences au lanomètre, contrôlées par des con-

tre-épreuves, en grande partie sous la direction compétente de M. Gaston Pick, de la Condition publique de Roubaix, ont permis de constater les faits suivants :

Les laines brutes de races similaires, provenant de mêmes régions, sont soumises à des influences physiques et climatiques semblables, qui établissent des poids spécifiques, des volumes et des rendements proportionnels à la nature de la laine et à la quantité des matières étrangères dont elle est chargée à l'état brut.

Manipulation. — Il suffit de quelques explications pour se servir de cet appareil qui n'exige pas d'étude spéciale ; mais il faut que l'opérateur connaisse assez bien la qualité des laines pour choisir, dans la spécification des résultats, le type correspondant à celui dont il veut connaître le rendement etc. Cela n'offre pas de difficulté, d'autant plus que les appréciateurs pourront faire eux-mêmes les jalons de référence pour les principaux genres auxquels ils s'intéressent plus spécialement.

Le Lanomètre n'est ni lourd, ni encombrant et se transporte facilement à la main avec les balances dans une petite caisse spécialement conçue. Il y a un modèle solide en métal pour les voyages.

Publications. — Dans une brochure, en français et en anglais, sous le titre le Lanomètre ou Densivolumètre, pour évaluer le rendement des laines et textiles, qui va paraître chez MM. Guillaumin et Cie, éditeurs à M. rue Richelieu, à Paris, on trouvera tous les autres renseignements intéressants au point de vue de la théorie et de la pratique.

Expériences à l'exposition. — Des démonstrations et expériences pourront être faites à l'exposition, sous la présidence des amateurs et intéressés aux jours fixés d'avance.

Renseignements et conditions. — Les personnes désirant faire usage du Lanomètre breveté et des procédés, ou se procurer des presses à balles de laine volumé et de pression uniformes, sont priées d'adresser leurs demandes avec leur nom, professions et adresses à l'exposit, qui enverra toutes les autres informations désirables.

Représentant. — Pendant l'exposition, l'Agence est confiée à M. Richard Achmer, ingénieur dont le bureau, immédiatement à droite de cette installation, est au n° 354, section britannique, palais des machines, exposition universelle, Paris.

Les prospectus seront donnés sur demande par le représentant ci-dessus nommé.

NOUVELLES DU JOUR

L'Assemblée provinciale de Cahors Cahors, 5 juin. — Pendant la journée, les travaux des Commissions à l'Assemblée provinciale ont été très animés.

Des vœux très importants ont été votés. Après d'intéressants discussions hier soir, l'Assemblée a acclamé le vœu sur l'arbitrage du Pape ; on a entendu des rapports du père de Pascal sur les intérêts moraux et religieux, de M. Boisson sur les finances, de MM. André, de Chêne, Moreau sur la magistrature.

Ce matin, une messe de requiem pour les anciens délégués des Sénéchaussées du Quercy a été célébrée.

Beaucoup de monde, ce matin, à l'Assemblée plénière.

Les grèves dans le Rhône à Lyon, 5 juin. — La grève des tisseurs cotonniers à la main des montagnes du Lyonnais, de Thizy, etc. est à la veille de recommencer.

Les ouvriers se plaignent que les fabricants, après avoir signé un tarif accordant une légère augmentation, leur retiennent aujourd'hui deux francs par chaîne, sous prétexte de frais de transport.

Plusieurs réunions très nombreuses ont eu lieu. Les ouvriers ont résisté énergiquement et de maintenir le tarif intact.

Ce soir à ce lieu une grande manifestation à Thizy à laquelle ont pris part plusieurs milliers d'ouvriers.

Des brigades de gendarmerie sont sur les lieux.

Beux discours Paris, 5 juin. — D'après les impressions que nous avons recueillies dans la soirée, le discours de M. J. Ferry de demain semble, de plus en plus, devoir soulever des incidents de la plus grande vivacité.

Les membres de la majorité ont essayé, d'après ce qui nous revient, d'éviter ce nouveau scandale parlementaire.

Nous pouvons même ajouter que ce soir, au dîner offert par M. Méline, auquel assistait M. Ferry, ce dernier, et son des moindres intimes, lui ont demandé de renoncer à prendre la parole. Il se sent heurté à un refus obstiné.

Un opportuniste endurci disait, ce soir, à propos de cet entêtement : « J'aurai probablement à la regretter pour M. Ferry, et peut-être pour le parti républicain. »

Voici le détail des opérations de ce jour : Contrat 1 : sur juillet 20,000 kil. à 5.85 ; sur août 20,000 à 5.90 ; 15,000 à 5.87 1/2 et 5,000 à 5.85 ; sur septembre, 45,000 à 5.87 sur octobre ; 65,000 à 5.90 ; sur janvier, 5,000 à 5.80 et sur février 5,000 à 5.80 ; ensemble 180,000 kil.

Contrat 2 : sur juin 5,000 à 5.65 ; sur juillet 10,000 à 5.65 et sur août 5,000 à 5.67 1/2 ; ensemble 20,000 kil.

Total de la journée, 200,000 kil. ANVERS. — Le marché est soutenu. On signale 2 c. 1/2 de baisse sur quelques mois. On a traité : Peignets allemands B : 5,000 kil. sur juin, 10,000 sur juillet, 5,000 sur août, 15,000 sur septembre, 15,000 sur octobre, 15,000 sur novembre, 20,000 sur décembre, 20,000 sur février et 10,000 sur mars. Total : 115,000 kil.

LE HAVRE. — Le marché reste soutenu ; les transactions sont nulles.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 6 juin 1889

Présidence de M. MÉLINE

La séance est ouverte à deux heures. MM. de Freycinet et Spuller sont au banc ministériel.

LE BUDGET

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1890 (ministère des affaires étrangères) chapitre XIII. — Dépenses secrètes, 700,000 fr.

M. C. Dreyfus. — Je demande une augmentation de 300,000 francs sur le chapitre XIII.

A un moment donné le gouvernement allemand intervient dans l'achat d'un journal anglais. Il faut donner au gouvernement français le moyen de se défendre, c'est une question de bon sens et de patriotisme. (Très bien.)

M. Chevallier, le député boulangiste des Bouches-du-Rhône, arrive en séance, un oeillet rouge à la boutonnière.

M. Spuller, ministre des affaires étrangères. — Aucun ministre ne pourrait refuser une augmentation de ce genre. Le budget de la Chambre est juge de la question financière.

M. Delafosse. — En 1883, j'avais déjà demandé une augmentation pour les dépenses secrètes des affaires étrangères et je proposais de la prélever sur les fonds secrets du ministère de l'intérieur. Je voterai l'amendement si l'on fait une économie correspondante sur d'autres chapitres. (Très bien à droite.)

La Chambre montre une impatience et un énerve-ment extrême. Le bruit est continué. L'amendement est renvoyé à la Commission.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

6 juin.

ROUBAIX-TOURCOING. — La tendance du marché est soutenue. Presque tous les mois reculent sur la cote d'hier de 2 c. 1/2.

Disons, d'autre part, que le discours que M. de Mun doit prononcer demain produira la plus profonde sensation et aura, dans le pays, un retentissement aussi grand que justifié.

L'éminent orateur catholique fera, toutes pièces et preuves en main, le procès de la politique des gâcheries pour l'enseignement.

par MM. Méline et de Freycinet

Paris, 5 juin. — M. Méline a offert un grand dîner. Les bureaux de la Chambre étaient parmi les assistants. On remarquait MM. Ribot et Caméssane avec leurs dames.

Une réception brillante a suivi. Douze cents personnes y ont assisté.

En même temps, M. de Freycinet a donné un dîner au corps diplomatique.

La clôture de l'Assemblée provinciale de la Champagne Troyes, 5 juin. — La séance de clôture de l'Assemblée provinciale de la Champagne a eu lieu aujourd'hui en présence de Mgr Corckel, évêque.

Lecture a été donnée de vœux intéressants la protection de l'agriculture contre l'étranger, la liberté de l'éducation, et l'organisation de syndicats industriels.

M. Marolles résume, dans un discours fréquemment applaudi, les travaux de l'Assemblée.

Dans sa péroraison, il demande aux assistants de s'engager, par serment, à travailler au salut de la France, pour répondre au serment du jeu de Paume.

Cette proposition est accueillie par une triple salve d'applaudissements.

La Commission d'instruction Paris, 5 juin. — M. Quessy de Beaurepaire, procureur général, a conféré, cette après-midi, avec la Commission d'instruction de la Haute-Cour.

Mais il ne faut pas voir, dans ce fait, un indice de la clôture prochaine de l'instruction.

On ne s'est occupé, nous assure-t-on, que d'attribution de personnel, pour prolonger encore l'œuvre ténébreuse.

La reconstruction de l'Opéra-Comique Paris, 5 juin. — La Commission des finances du Sénat a repoussé hier la demande de crédit de 30,000 francs adoptée par la Chambre en vue d'ouvrir un concours pour la reconstruction de l'Opéra-Comique.

La Commission estime qu'on ne saurait s'engager dans cette affaire, qui doit entraîner une grosse dépense, sans avoir sous les yeux un plan complet des travaux.

L'affaire des chemins de fer serbes Semlin, 5 juin. — On vient de recevoir à Belgrade l'avis que le marquis de Piennes, qui était ici, y a dix jours, vient de quitter précipitamment Paris pour revenir en Serbie.

Le marquis de Piennes est administrateur délégué de la Compagnie des chemins de fer à Belgrade, et, en outre, délégué aux Caisse spéciales des emprunts constitués en vertu des conventions existantes pour recevoir les revenus affectés par l'Etat à la garantie et au service des emprunts.

On suppose donc qu'en vertu de cette double qualité, le marquis de Piennes veut non seulement défendre les intérêts des actionnaires des chemins de fer serbes, mais aussi sauvegarder ceux des porteurs de titres d'emprunt.

Belgrade, 5 juin. — Le rapport du ministre des travaux publics sur la reprise des chemins de fer serbes relève contre la Compagnie des défauts de surveillance pendant la nuit, par suite de l'insuffisance du personnel, mais sans mentionner toutefois aucun accident sérieux à la charge de la Compagnie.

Celle-ci prépare un rapport en réponse à celui du ministre.

Ce rapport sera sans doute publié. Des négociations ne tarderont pas à être entamées entre le gouvernement serbe et la Compagnie pour fixer le prix du matériel et le chiffre de l'indemnité.

St-Petersbourg, 5 juin. — Le Nouveau Temps approuve l'attitude du gouvernement français concernant l'affaire des chemins de fer serbes et y voit la preuve palpable que la France n'entend point prendre parti pour les adversaires de l'indépendance serbe.

Un Wilson hongrois Budapest, 5 juin. — A la fin de la séance, un gros scandale a éclaté au Parlement Hongrois.

Le député d'extrême-gauche, Polonyi, raconte qu'un député de la majorité s'est fait remettre 400 florins pour procurer une place à un individu, qu'il a pris l'argent, mais que l'assassin attend encore l'emploi promis.

Les débats, tumultueux de tous côtés.

On demande que M. Polonyi nomme le député en question.

BOURSE DE PARIS

du jeudi 6 juin (par voie télégraphique et par fil spécial)

Table with columns: Valeurs, Cours d'ouv., Cours de 2 h., Cours de clôt. Rows include Fonds d'Etat, Sociétés de crédit, Chemins de fer, Valeurs diverses, Mines.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 6 juin 1889

Table with columns: Valeurs, Cours du jour. Rows include 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0 1883.